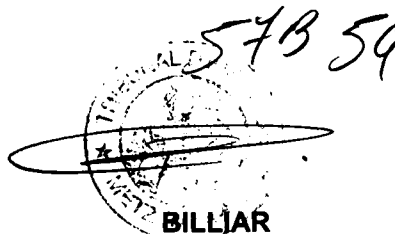


14. P. 8/B.



BILLIAR

Société par actions simplifiée au capital de 86 400 euros
Siège social : 25 Avenue Poincaré - 57400 SARREBOURG
RCS METZ 357 800 549

2133 4084

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2019**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 636 453,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	636 453,54 euros
A titre de dividendes	500 000,00 euros
Soit 462,9630 euros par action	

Le solde, soit	136 453,54 euros

En totalité au compte "Réserve facultative"
Qui s'élève ainsi à 3 204 115,34 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 500 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des dividendes distribués éligibles à l'abattement de 40 %	Montant des dividendes distribués non éligibles à l'abattement de 40 %
2015	330 000 €	330 000 €	-
2016	450 000 €	450 000 €	-
2017	500 000 €	500 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président
Monsieur Marc BILLIAR**



Désignation de l'entreprise : SAS BILLIAR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 25 Avenue Poincaré 57400 SARREBOURG		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 5 7 8 0 0 5 4 9 0 0 0 1 0			Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2018		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB		
	Frais de développement*	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN	287 520	113 101
	Constructions	AP	3 270 672	3 018 394
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		
	Autres immobilisations corporelles	AT		
	Immobilisations en cours	AV		
	Avances et acomptes	AX		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	2 060 506	2 060 506
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	3 354	3 354
TOTAL (II)		BJ	5 622 051	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		
		BN		
		BP		
		BR		
		BT		
	CRÉANCES	BV	1 128	1 128
		BX	353 710	353 710
		BZ	4 224 635	4 224 635
		CB		
		CD		
DIVERS	CF	178 138	178 138	
	CG			
Comptes de régularisation	CH	804	804	
	CJ	4 758 414	4 758 414	
	CW			
	CM			
	CN			
	CO	10 380 465	3 131 495	
TOTAL GENERAL (I à VI)		1A	7 248 970	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS BILLIAR		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/12/2018		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	86 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	3 086 588	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	8 640	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	3 140 629	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	636 454	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	6 958 710	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	92 933	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	32 708	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	62 170	
	Dettes fiscales et sociales			DY	98 072	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	4 377	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	290 260		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	7 248 970		
RENOUVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	257 552	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS BILLIAR						Néant ☐ *			
		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	599 988	FH		FI	599 988		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	599 988	FK		FL	599 988		
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	258 147		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	31		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	858 166	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	78 520	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	19 731	
	Salaires et traitements *						FY	259 172	
	Charges sociales (10)						FZ	107 589	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	18 667	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	483 680	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	374 486		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	394 967	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	394 967		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 796	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 796		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	392 172		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	766 658		

Désignation de l'entreprise <u>SAS BILLIAR</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	274
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	274
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-274
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	129 930
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 253 134
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	616 680
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	636 454
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HQ	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1H	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1J	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1K	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX	2 000
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC	
	(9) Dont transferts de charges	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	258 147
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A4		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
balance 31/12/2018 PENAL.AMENDE FISCALE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		274	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|--------------------|
| - Constructions | 20 ans |
| - Agencement et aménagement des constructions | entre 10 et 20 ans |

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations complémentaires

La société est assurée pour la couverture des indemnités de fin de carrière (salaires et charges sociales)

Aucun engagement financier ne figure en annexe.

Nous tenons à préciser que la convention d'intégration fiscale prévoit que les sociétés déficitaires bénéficient du crédit de leur déficit, d'où la comptabilisation d'un crédit d'impôt.

Ainsi, dans le cadre de la convention d'intégration du Groupe BILLIAR, la holding SAS BILLIAR n° SIRET 357 800 549 00010, est seule redevable de l'impôt. De convention expresse, il est prévu que l'impôt soit comptabilisé dans chaque filiale et qu'en cas de déficit, le crédit d'impôt ainsi dégagé bénéficie à la filiale.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES	Terrains		287 520,14		
	Constructions	Sur sol propre	2 430 816,27		
		Sur sol d'autrui			
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	680 724,70		159 130,77
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
		Instal. gén., agencts & aménagts divers			
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & info., mobilier			
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	3 399 061,11		159 130,77
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		2 060 505,73		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		3 353,88		
		TOTAL IV	2 063 859,61		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			5 462 920,72		159 130,77

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II				
CORPORELLES	Terrains				287 520,14	
	Constructions	Sur sol propre			2 430 816,27	
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			839 855,47	
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
		Ins. gal. agen. amé. div.				
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat.bureau, info., mob.				
		Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III			3 558 191,88	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations				2 060 505,73	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				3 353,88	
		TOTAL IV			2 063 859,61	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					5 622 051,49	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL					
Terrains		113 100,86			113 100,86
Constructions	Sur sol propre	2 319 002,24	17 546,16		2 336 548,40
	Sur sol d'autrui				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		680 724,70	1 121,30		681 846,00
Autres immos corporelles	Inst. générales agen. aménag. cons.				
	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers				
TOTAL		3 112 827,80	18 667,46		3 131 495,26
TOTAL GENERAL		3 112 827,80	18 667,46		3 131 495,26

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr.	Terrains						
	Sur sol propre						
Immo. corporelles	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Immo. corporelles	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
BILLIAR SARREBOURG - 25 AVENUE POINCARÉ 57400 SARREBOURG	240 000,00	1 344 884,31	99,97	-13 279,58
BILLIAR SAVERNE - 116 RUE ST NICOLAS 67700 SAVERNE	240 000,00	1 336 644,30	99,96	-55 551,51
M BILLIAR - 116 RUE ST NICOLAS 67700 SAVERNE - 384800	320 000,00	1 585 447,30	99,96	19 786,02
BILLIAR VI - 36 RUE DE STRASBOURG 57400 SARREBOURG	720 000,00	3 788 281,87	99,99	501 158,48
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Étrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avalis donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
BILLIAR SARREBOURG - 25 AVENUE POINCARE 57400 SARREBOURG - 330740721	240 000,00	1 344 884,31	99,97	152 357,00	152 357,00	1 071 459,61		7 162 916,67	-13 279,58	
BILLIAR SAVERNE - 116 RUE ST NICOLAS 67700 SAVERNE - 330839648	240 000,00	1 336 644,30	99,96	117 294,00	117 294,00	1 815 618,34		6 397 852,19	-55 551,51	
M BILLIAR - 116 RUE ST NICOLAS 67700 SAVERNE - 384800934	320 000,00	1 585 447,30	99,96	1 104 391,00	1 104 391,00	1 190 299,91		4 428 087,98	19 786,02	
BILLIAR VI - 36 RUE DE STRASBOURG 57400 SARREBOURG - 330728163	720 000,00	3 788 281,87	99,99	685 929,00	685 929,00			9 254 420,07	501 158,48	350 000,00
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	3 353,88		3 353,88
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	353 709,84	353 709,84	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	36 976,00	36 976,00	
	Etat & autres	34 322,08	34 322,08	
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	4 153 336,64	4 153 336,64	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			
	Charges constatées d'avance	803,63	803,63	
TOTALS		4 582 502,07	4 579 148,19	3 353,88
Renvois (1) (2)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	803,63
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	803,63

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	307 616,84
Autres créances	40 773,78
Disponibilités	
TOTAL	348 390,62

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 080,00	80,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 080,00	80,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		30 100,22	30 100,22		
Fournisseurs & comptes rattachés		62 170,27	62 170,27		
Personnel & comptes rattachés		15 914,65	15 914,65		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		26 980,20	26 980,20		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	49 046,85	49 046,85		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	6 130,00	6 130,00		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		62 833,01	62 833,01		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		4 376,55	4 376,55		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		257 551,75	257 551,75		
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	62 833,01			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 724,00
Dettes fiscales et sociales	29 115,76
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	4 376,55
TOTAL DES CHARGES À PAYER	81 216,31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Le CICE est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, le CICE s'élève à 2 091 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE permet l'amélioration de la situation financière de l'entreprise ainsi que de son fonds de roulement

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

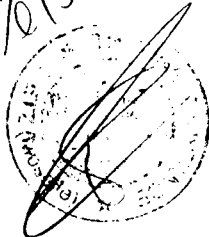
- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

Daniel STORCK

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

213 E 4084



Société BILLIAR sas

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

25 avenue Raymond Poincaré
57400 SARREBOURG
Sas au capital de 86.400 Euros
RCS METZ B 357 800 549
SIRET 357 800 549 00010 - APE 6820 B

DANIEL STORCK, cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrit au tableau de l'ordre de Nancy et à la Compagnie des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'Appel de Metz
Siret 340 449 925 00015 – Code APE 6920 Z – N° TVA intra : FR 24 340 449 925
7, avenue Joffre – BP 50015 – 57401 cedex 1
Téléphone : +33 3 87 03 12 19 – e-mail : daniel.storck@wanadoo.fr

Société BILLIAR sas

Siège social : 25, avenue Raymond Poincaré – 57400 SARREBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au conseil d'administration de la société BILLIAR sas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BILLIAR sas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Le paragraphe « Evaluation des créances et des dettes » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des comptes élèves (clients) de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le compte rendu financier du bureau et dans les autres documents mis à la disposition des membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Sarrebourg, le 14 Mai 2019
Daniel STORCK
EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Nancy
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit près la Cour d'Appel de METZ
BP 50015
7, Avenue Joffre 57400 SARREBOURG
Tél. 03 87 03 12 19 - Fax: 03 87 03 47 71
Siret: 340 449 925 00015 NAF: 6920 Z

Daniel STORCK

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de METZ

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.